



UNION DES COMMUNES  
VAUDOISES  
Avenue de Livraux 35  
Case postale 481  
1009 PULLY

Tel.: 021 557 81 30  
Fax: 021 557 81 31  
www.ucv.ch  
ucv@ucv.ch

## Nouveau dispositif cantonal de lutte contre la pauvreté

### Rappel de la position de l'UCV

Au mois d'avril 2010, le Conseil d'Etat annonçait qu'il adoptait un projet de loi sur l'introduction de prestations complémentaires destinées aux familles pauvres qui travaillent et un pont AVS pour les personnes en fin de droit au chômage proches de la retraite.

Aujourd'hui, ce projet a été adopté par le Parlement cantonal. Les nouveaux régimes sociaux seront financés d'une part par une cotisation paritaire de 0,06% sur les salaires et d'autre part par l'Etat et les communes pour près de 60%. Un référendum a été annoncé.

Dans ce contexte, l'UCV souhaite rappeler que dans sa réponse à la consultation sur l'avant-projet, aussi bien que dans les négociations qui ont suivi entre notre association et le Canton, **elle s'est ralliée au projet pour autant que son mode de financement ne péjore pas la situation financière des communes. Notre accord a toujours été subordonné à la neutralité de l'opération pour les communes.**

Au vu de la situation actuelle, des diverses informations parues dans la presse, il nous importait d'apporter ces précisions aux instances de l'UCV, à ses membres, comme aux députés Syndics et Municipaux.

Pully, le 26 novembre 2010